



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2014**

PROCÈS-VERBAL N°2

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 27 février à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

- *Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2014*

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu connaissance du procès-verbal de la séance du 30 janvier. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Rien d'original pour ce dernier conseil, Monsieur le Maire. Je rappelle simplement ma position de vote : avec mon collègue, nous nous abstiendrons tant que nous ne disposerons pas des décisions dans notre dossier de conseil municipal.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

- 1.1 Compte de gestion du Budget Principal – Exercice 2013
- 1.2 Compte Administratif – Exercice 2013 – Budget Principal.
- 1.3 Budget primitif – Exercice 2014 Budget Principal

- 1.4 Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2014.
- 1.5 Autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP) pour l'année 2014 : Démolition / reconstruction groupe scolaire Jules Verne.
- 1.6 Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement – Exercice 2013.
- 1.7 Compte Administratif – Budget Annexe Parcs de stationnement. Exercice 2013.
- 1.8 Budget Primitif 2014 du Budget Annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement.

2 – PERSONNEL – AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2.1 Fixation des règles relatives aux retenues sur régime indemnitaire suite à absentéisme.
- 2.2 Modification du tableau des effectifs : créations de postes.
- 2.3 Mise en réforme du véhicule immatriculé 67 DFZ 92.

3 – PÉRISCOLAIRE – PETITE ENFANCE

- 3.1 Approbation de la convention « Main à la pâte » fixant les objectifs pour le développement du centre pilote La Maison des Sciences de Châtenay-Malabry. Période 2013-2014 à 2015-2016.
- 3.2 Ecole Sophie BARAT- Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement.
- 3.3 Participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.

4 – VIE ASSOCIATIVE

- 4.1 Adoption de l'avenant n°3 aux conventions d'objectifs entre la Ville et les associations «CAC le REX», «le COMITÉ de JUMELAGE», «GESTION DE LA BUTTE ROUGE» dite «ESPACE FAMILLE CENTRE SOCIAL LAMARTINE», «INSERTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN», «l'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE CHÂTENAY-MALABRY» et «l'OFFICE DE TOURISME DE CHÂTENAY-MALABRY».

- 4.1.1 *Adoption d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association «CAC le REX »*
- 4.1.2 *Adoption d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association du « COMITÉ DE JUMELAGE »*
- 4.1.3 *Adoption d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la ville et l'«ASSOCIATION DE GESTION DE LA BUTTE ROUGE » dite « Espace Famille Centre Social Lamartine » »*
- 4.1.4 *Adoption d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association « INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN »*
- 4.1.5 *Adoption d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la ville et l'« ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE CHATENAY-MALABRY »*
- 4.1.6 *Adoption d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association de L'«OFFICE DE TOURISME DE CHATENAY-MALABRY »*
- 4.2 Attribution d'une subvention à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2014.
- 4.3 Attribution d'une subvention à l'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » pour l'exercice 2014.
- 4.4 Attribution d'une subvention à l'association « COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS » pour l'exercice 2014.
- 4.5 Attribution de subventions aux associations et établissements publics pour l'exercice 2014.

5 – URBANISME – TRAVAUX

- 5.1 Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2013.
- 5.2 Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

* * *

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Nous avons quelques dossiers financiers ce soir. Je voudrais commencer cette réunion en remerciant l'ensemble des services, en particulier les services financiers, pour leur travail réalisé dans un délai raccourci.

FINANCES

Compte de Gestion du Budget Principal – exercice 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2013.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2013. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer sur le fait que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013 par Madame la Trésorière Principale pour le budget principal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'observations ? Oui, Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

[Hors micro]... même vote. Bien loin de douter des compétences de Madame la Trésorière, nous nous étonnons toutefois qu'en tant que fonctionnaire de l'Etat et garante de la bonne gestion des comptes de la Ville, elle n'ait pas, depuis longtemps, prévenu des risques encourus par celle-ci avec ses emprunts. Comme l'année dernière, nous nous abstenons donc sur ce compte de gestion.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'ai souvenir, voilà un certain temps, d'avoir sauvé un percepteur. En effet, celui-ci était responsable sur ses deniers personnels et se voyait très engagé tellement cette commune avait été bien gérée. Les contribuables ont donc payé à sa place : la somme s'élevait à plusieurs millions d'euros, Madame. Et pourtant, à l'époque, vous considérez que les comptes étaient bons.

(Réponse hors micro de Madame Geneviève COLOMER)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si Madame : retrouvez vos écrits de l'époque.

Je mets donc ce rapport aux voix.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

FINANCES

Compte Administratif – exercice 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Après l'adoption du Compte de Gestion 2013, le Conseil municipal peut adopter le Compte Administratif 2013.

Les résultats de l'exercice seront repris au Budget Primitif 2014.

Le Compte Administratif 2013 se présente ainsi :

A – Section de fonctionnement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	40 927 952,70 €	45 065 089,79 €
Opérations d'ordre	3 849 260,68 €	32 389,97 €
Reprise excédent 2012		2 086 234,45 €
TOTAL	44 777 213,38 €	47 183 714,21 €

Dès lors, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **2 406 500,83 €**.

Les taux de réalisation (rattachements inclus) des dépenses et des recettes réelles votées au budget 2013 sont respectivement de **96,84 %** et de **102,05 %** (hors cession d'actifs).

B – Section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	22 073 820,77 €	12 445 722,14 €
Opérations d'ordre	3 197 414,67 €	7 014 285,38 €
Reprise résultat 2012		6 278 005,32 €
Restes à réaliser 2013	3 340 430,99 €	12 748 161,65 €
Total	28 611 666,43 €	38 486 174,49 €

La section d'investissement, après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes présente donc un résultat positif de **9 874 508,06 €** (dont 9 M€ de reste à réaliser sur les 15 M€ d'emprunt signés en 2012. En effet, la mobilisation de ces 15 M€ se fait de façon échelonnée : 2 M€ en 2012, 4 M€ en 2013 et 9 M€ en 2014).

Hors écritures liées au tirage et au remboursement sur l'emprunt CLTR (3 250 000€ au compte 16449, en dépenses et en recettes), les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles (avec les reports d'investissement) sont respectivement de **66,75 %** et de **97,28 %**.

Les deux sections dégagant un excédent, le Conseil Municipal n'a pas à adopter une délibération d'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement. Ceux-ci seront repris automatiquement au Budget Primitif 2014.

C – Analyse de la section fonctionnement :

1 – Les dépenses de fonctionnement

Le budget est voté par chapitre budgétaire et l'exécution du budget s'apprécie donc au sein des 5 chapitres de la section d'exploitation.

Chapitre 011 : charges à caractère général.

Ce chapitre englobe l'ensemble des dépenses d'achat de fournitures, de matières, d'entretien et de services auprès d'entreprises ainsi que les impôts et taxes.

Il représente une dépense de **9 028 363,57 €** en augmentation de 5,40 % par rapport à l'exercice 2012. Ceci intègre une dépense non reconductible de 150 000 € pour le changement de toutes les lampes d'éclairage public avant la fin du contrat au 31/12/2013. Sans cette dépense, la hausse entre 2012 et 2013 est de 3,65 % (contre 3,56 % l'année précédente).

Chapitre 012 : charges de personnel.

Le chapitre 012 représente la dépense la plus importante du budget de fonctionnement et s'élève à **24 610 836.01 €**, en baisse de 0,58% par rapport à l'année 2012.

Chapitre 014 : atténuations de produits.

Suite à une réforme législative, la ville de Châtenay-Malabry contribue au fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC). A ce titre, la participation due par la ville a été de **200 195 €** en 2013 (contre 59 382 € en 2012)..

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Ce chapitre enregistre les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, aux établissements publics (Caisse des Ecoles et CCAS), au budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement et les participations aux écoles privées.

En 2013, les crédits utilisés représentent la somme de **4 005 923,45 €**, incluant une participation au SPIC « Parcs de stationnement » de 200 000 €.

Chapitre 66 : charges financières.

Toutes les charges financières (intérêts des emprunts, de la ligne de trésorerie, des contrats de SWAPS et intérêts courus non échus) sont comptabilisées dans ce chapitre.

La dépense 2013 se répartit comme suit :

- **Intérêts et charges d'emprunts payés : 2 938 467,42 €**

Les gains engendrés par les contrats « swaps » comptabilisés au chapitre 76 s'élèvent à **1 119 718,54 €** ; la charge réelle de la dette s'élève donc à **1 818 748,88 € en incluant les ICNE**. Hors ICNE, la dépense nette est de 1 850 385 €, soit un taux moyen de 2,11 % au 31/12/2013 (contre 1 936 187 € et 2,57 % en 2012).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles.

Ce chapitre regroupe les charges imprévues et les corrections d'écritures comptables d'exercices antérieurs. La dépense 2013 a été de **44 196,02 €**.

Chapitre 68 : dotations aux provisions

A la suite de la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2013, une dotation de 99 971,23 € a été inscrite. Il s'agit d'une écriture réelle.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

Les écritures d'ordre relatives aux cessions d'actifs et les dotations aux amortissements sont regroupées au sein du chapitre 042, en dépenses et recettes (« 040 » en investissement). En 2013, les sommes comptabilisées s'élèvent respectivement à **2 977 842,61 €** et **836 988,77 €**.

2 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont classées dans sept chapitres budgétaires (013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77).

Chapitre 013 : atténuation de charges.

Il enregistre l'ensemble des recettes perçues par la Ville au titre des congés de maladies, accidents de travail, contrats aidés,... en lien avec les charges de personnel.

En 2013, les recettes se sont élevées à **267 928,04 €**.

Chapitre 70 : produits des services.

Les recettes des prestations offertes à la population et facturées sur la base d'un quotient familial et des tarifs votés en Conseil Municipal sont enregistrées dans ce chapitre.

En 2013, le produit des services est de **3 746 122,87 €** soit une hausse de 1.41% par rapport à 2012.

Chapitre 73 : impôts et taxes.

Le produit des impositions directes (taxe d'habitation et taxe foncière), des autres taxes et de la fiscalité indirecte perçu par la Ville en 2013 s'élève à **24 375 596,63 €**, dont 1 371 159 € de Fonds de solidarité de la région IDF (imputé au chapitre 73 à partir de 2012).

Les droits de mutations encaissés par la Ville en 2013 se sont élevés à **1 044 290 €**, en hausse de 99 631 €, soit + 10,5% par rapport à 2012.

Chapitre 74 : dotations et participations.

Ce chapitre englobe toutes les compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie des exonérations et abattements fiscaux accordés par ses soins (foyers à faibles ressources – compensation taxe foncière pour abattement de 30% appliqué aux logements sociaux situés en ZUS). Ces compensations sont désormais partie intégrante de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, et sont devenues une « variable d'ajustement ».

Les dotations de l'Etat (DGF - DSU - DGD), du Département (fonds départemental de Taxe Professionnelle), ainsi que l'ensemble des subventions accordées par l'Etat, la Région, le Département, la CAF pour le fonctionnement des services publics offerts à la population (crèches, centres de loisirs, bibliothèques, actions de politique de la Ville...) sont inscrites dans ce chapitre ; le fonds de solidarité de la région IDF est dorénavant intégré au chapitre 73.

Les dotations et participations notifiées à la Ville s'élèvent à **12 370 111,39 €** en baisse de 320 676 € par rapport à 2012 (- 1 236 941 € en deux ans) du fait des décisions de l'Etat.

Les compensations fiscales accordées par l'Etat pour les exonérations fiscales se sont élevées à **700 568 €** contre 743 412 € en 2012 (soit -42 844 €).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.

Ce chapitre comptabilise les produits des immeubles mis en location, les charges locatives et les remboursements divers pour **101 190,58 € (-20 578 €)**.

Chapitre 76 : produits financiers.

Ce chapitre a été traité avec le chapitre 66 (charges financières).

Chapitre 77 : produits exceptionnels.

En 2013, les produits exceptionnels (hors cessions d'actifs de 2 977 842,61 € repris au compte 775) s'élèvent à **106 529,13 €** et enregistrent notamment les dédommagements des assurances sur les sinistres (35 404,25 €) et des remboursements divers.

D – Analyse de la section d'investissement :

1 – Le remboursement de la dette

En 2013, le remboursement du capital de la dette affecté au Budget Principal a été de **4 292 659 €**.

Les opérations de tirage et de remboursement de trésorerie sur le contrat long terme renouvelable ont généré des écritures en dépenses et en recettes pour **3 250 000 €** (compte 16449).

2 – Les dépenses d'équipement

Les programmes de construction pluriannuels ont été poursuivis ou ont débuté en 2013 :

Reconstruction du groupe scolaire Jules Verne dans le cadre d'une autorisation de programme votée en 2013 Crédits de paiements 2013	4 450 569 €
Agrandissement et aménagement du groupe scolaire Pierre Mendès France Mandatement en 2013 RAR en 2013	1 782 620 € 67 025 €
Construction et aménagement du centre sportif Léonard de Vinci Mandatement en 2013 RAR 2013	1 712 309 € 28 849 €

Création et aménagement du <u>CAP' Jeunes</u> Mandatement en 2013 RAR 2013	1 107 249 € 105 760 €
Création d'une <u>salle associative</u> Mandatement en 2013 RAR 2013	710 063 € 504 000 €
Réhabilitation du <u>bâtiment Jean Moulin (Pavillon des Arts)</u> Ravalement extérieur Mandatement en 2013 RAR 2013	305 876 € 321 951 €
Aménagement <u>place et rues du Centre-Ville</u> Mandatement en 2013 RAR 2013	319 102 € 96 300 €
Rénovation de <u>voirie et enfouissement de réseaux</u> Mandatement 2013 RAR 2013	1 456 553 € 1 160 048 €

D'autres dépenses d'équipement ont été réalisées sur l'exercice 2013 dont :

Remplacement des ascenseurs de l'Hotel de Ville	157 233 €
Travaux dans les écoles + CLSH Mandatement 2013 RAR 2013	351 229 € 10 955 €
Travaux d'entretien des gymnases et stades Mandatement 2013 RAR 2013	59 857 € 17 755 €
Travaux d'entretien des crèches Mandatement 2013	54 983 €
Travaux d'entretien des équipements culturels Mandatement 2013 RAR 2013	11 963 € 24 968 €
Travaux d'entretien des équipements pour la jeunesse Mandatement 2013 RAR 2013	9 568 € 789 €
Travaux d'entretien de la voirie et éclairage public Mandatement 2013 RAR 2013	569 661 € 246 216 €
Travaux d'entretien des parcs et espaces verts Mandatement 2013 RAR 2013	56 911 € 7 591 €
Acquisition de matériels et de mobiliers dont :	
Une balayeuse et deux saleuses	143 827 €
Des véhicules pour services administratifs et techniques	80 471 €
Des matériels et mobiliers pour les services et les équipements municipaux :	
Matériel informatique des écoles	54 494 €
Matériel informatique des services	255 309 €

Et d'autres travaux de gros entretien des écoles, des gymnases et des crèches ainsi que des acquisitions de mobiliers et matériels pour les écoles, les réfectoires et l'ensemble des services municipaux.

3 – Les recettes d'investissement

Les recettes perçues par la Ville au titre du FCTVA et de la Taxe Locale d'Équipement (relayée par la nouvelle taxe d'aménagement courant 2012) s'élèvent respectivement à **1 158 447,85 €** et **466 092,23 €**.

Par ailleurs, nous avons perçu 3 354 319 € de subventions (Jules Verne, Cap' Jeunes, Groupe Scolaire Pierre Mendès France, Pavillon des Arts) ainsi que 27 675 € de recettes diverses (dotation amendes de police, cautions).

De même, durant l'année 2013, les cessions réalisées ont généré 2 977 843 € de recettes.

Enfin, en dehors de la reprise de l'excédent 2012 (14 208 300 €) la section intègre 357 969,96 € de reprises d'avances sur travaux.

Conclusion

Après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (3 340 430,99 €) et en recettes (12 748 161,65 €), la section d'investissement présente un excédent de **9 874 508,06 €** ; le résultat de fonctionnement reporté au Budget 2014 s'élève à **2 406 500,83 €**.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2013.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Mes chers collègues. Mon intervention porte sur les différents documents budgétaires étudiés au cours de cette séance. Ceux-ci relatent à la fois l'exécution 2013 avec ce compte administratif mais également, les projections pour 2014.

Mon intervention sera assez courte : d'une part, parce que nous nous sommes déjà largement exprimés lors du débat d'orientations budgétaires et nous maintenons, bien sûr, notre position ; d'autre part, parce que ce budget est voté dans un contexte particulier à trois-quatre semaines du premier tour d'une élection municipale. En période électorale, nous ne pouvons donc pas débattre sur nos projets municipaux respectifs, sur nos choix budgétaires et donc nos priorités.

Cependant, je souhaite évoquer quelques chiffres importants au sujet du compte administratif. En 2008, l'endettement par habitant s'élevait à 2 300 euros ; la moyenne des villes semblables était de 1 072 euros par habitant. En 2013, cet endettement par habitant est passé à 2 638 euros quand la moyenne s'élève à 1 139 euros par habitant. Nous relevons ainsi près de 15% d'augmentation de notre dette. Nous pouvons réaliser le même genre de calcul en partant cette fois de 2000 où l'endettement par habitant était de 1 672 euros. De 2000 à 2013, l'endettement de notre ville a progressé de 57,6%.

Nous ne sommes pas opposés à l'emprunt : des investissements sont bien sûr nécessaires et doivent être financés en partie, par le recours à l'emprunt. Toutefois, une telle progression de l'encours en treize ans laisse songeur. De plus, nombre de ces emprunts ont malheureusement été signés aveuglément, sans avoir pris en compte les risques qu'ils comportaient : je parle bien sûr des emprunts toxiques représentant près de 50% de notre endettement. Effectivement, vous renégociez ces emprunts toxiques : des produits classés en 3F ou 4F se retrouvent maintenant classés en 6F, mais aucun ne s'est retrouvé en zone sécurisée. Nous avons toujours douze emprunts ou swaps toxiques. Bien sûr l'annualité de la dette reste très correcte pour le moment, mais quid pour les années à venir ?

Les impôts locaux ont eux-aussi augmenté au cours de cette période. La taxe d'habitation affichait un taux de 14,50% en 2008 ; en 2012, elle est passée à 15,15%. De même, la taxe foncière est passée de 17,02% à 18,55%. Nous n'avions pas voté ces hausses de taux considérant que les Châtenaisiens n'avaient pas à payer une gestion municipale discutable. Les documents budgétaires proposés s'inscrivent dans la continuité de la politique menée les années précédentes et donc, des choix opérés par votre majorité. Aussi, aurons-nous le même type de vote que les années précédentes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Bien. S'agit-il de votre intervention générale y compris pour le budget ? Comptez-vous en refaire une sur le budget ou je vous réponds tout de suite ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Mon intervention est générale...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Elle est générale... Cela m'évitera donc de vous répondre deux fois durant ce conseil, même si je vous ai déjà répété les mêmes choses une vingtaine de fois puisque votre propos est toujours le même d'une séance de Conseil municipal à l'autre.

Concernant l'endettement de la Ville, j'apporte deux réponses. Vous comparez Châtenay à d'autres villes : je peux aussi user du même procédé. La Ville de Puteaux n'a aucun endettement et aucun emprunt par exemple. Effectivement, elle bénéficie en grande partie des recettes de la Défense. A l'inverse, notre ville demeure parmi les communes les plus pauvres du département, même si la situation s'est arrangée depuis 1995 : un point d'impôt rapporte ainsi beaucoup plus aujourd'hui qu'à l'époque.

Nous avons emprunté à la fois parce que nous ne disposions pas de suffisamment d'autofinancement à l'inverse de Puteaux par exemple, mais aussi parce beaucoup de travaux étaient à mener. Vous êtes remontée jusque 1995, alors que vous me reprochez régulièrement de parler du passé. Toutefois, si nous avons hérité de cette ville avec des équipements en bon état, nous n'aurions pas été contraints d'investir autant. Malheureusement, tout était vétuste voire au bord de l'écroulement : nous avons même des élèves du conservatoire qui faisaient de la danse dans un préfabriqué à côté des services techniques, eux-mêmes installés dans des préfabriqués, sur la place du marché.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples. Pourtant, à cette époque, Madame DELAUNE, la dette s'élevait à plus de 46 millions d'euros hors SAEM de Châtenay-Malabry : j'aimerais savoir à quoi ont servi ces emprunts. Ceux-ci n'ont pas été utilisés pour l'investissement puisque nous n'avons aucun équipement neuf : ces emprunts ont donc couvert le fonctionnement, ce qui est totalement interdit.

Si les équipements avaient été neufs à l'époque, nous n'aurions donc rien eu à faire nous-mêmes et nous n'aurions pas eu à emprunter pour notre part 40 millions d'euros. Et si ces 46 millions d'euros de l'époque n'avaient pas servi à de « la cavalerie », notre endettement s'élèverait à 40 millions d'euros. En réalité, nous avons été obligés d'investir.

Mais sous la dernière mandature, nous observons 34 millions d'euros d'investissements hors subventions et FCTVA ; sinon les coûts seraient bien supérieurs. Dans le même temps, nous relevons une évolution du capital dû limitée à 18,2 millions d'euros. Comme vous le voyez, nous parvenons tout de même à investir sans tout emprunter.

Je reviens aussi sur les fameux emprunts dits « toxiques » ou « structurés » pour lesquels vous nous rabattez sans cesse les oreilles. Comme l'a indiqué Monsieur MARTINERIE, nous avons un taux moyen de 2,11%, tout confondu. De plus, la totalité de ces emprunts, à l'exception de deux, sont déjà dans les phases actives. Autrement dit, si ces emprunts étaient aussi dangereux comme vous le suggérez, ils le seraient déjà et nous n'aurions sans doute pas un taux moyen de 2,11% puisque les formules s'appliquent. Pour les deux autres emprunts, la formule s'appliquera en 2020 et en 2021. Toutefois, si nous appliquions dès à présent les formules, l'un aurait un taux de 0% et l'autre un taux de 2%.

Je vous donne un autre exemple plus marquant. Le taux de 2,11% représente 1,8 million d'euros de remboursements. A titre de comparaison, pour le simple paiement des fluides, nous dépensons 1,7 million d'euros. Autrement dit, cette fameuse dette dont vous nous rabattez les oreilles, ne représente que 4,5% des dépenses de fonctionnement. Où est le péril en la demeure ?

En revanche, vos amis du gouvernement feraient bien, eux, de faire attention à l'endettement de la France. Nous allons aborder le sujet dans un moment : sur la façon dont vous gérez le pays, et la façon dont vous avez géré cette ville.

Vous ne nous ferez pas croire, parce que vous êtes une petite nouvelle alors que vous siégez déjà depuis six ans, que vous n'y êtes pour rien. Vous conduisez tous la même politique, vous êtes tous issus du même moule, et vous vous rendez tous dans les mêmes organismes de formation. Depuis six ans, je regarde où vous allez, et il s'agit toujours du même organisme quel que soit l' élu. Effectivement, vous devez disposer d'une bonne formation par cet organisme pour creuser les déficits.

(Monsieur le Maire quitte la séance durant le vote du compte administratif. Monsieur MARTINERIE procède au vote)

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Nous avons à voter ce compte administratif.

Nous passons au chapitre 011, « charges à caractère général » pour 9 028 363,47 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 012, « charges de personnel et frais assimilés » pour 24 610 836,01 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 014, « Atténuation de produits » pour 200 195 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 65, « Autres charges de gestion courante » pour 4 005 923,45 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 66, « Charges financières » pour 2 938 467,42 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 67, « Charges exceptionnelles » pour 3 056 467,93 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 68, « Dotations, amortissements et provisions » pour 936 960 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Nous avons donc un total de dépenses de fonctionnement pour 44 777 213,38 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Au niveau de l'investissement, nous avons pour le chapitre 13, 55 782 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Au chapitre 16, « Remboursement d'emprunts » pour 7 542 659,04 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 19, « Différences sur réalisations d'immobilisations » pour 24 429,30 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 20, « Immobilisations incorporelles » pour 740 478,84 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 204, « Subventions d'équipements » pour 89 190,12 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 21, « Immobilisations corporelles » pour 2 087 744,50 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 23, « Immobilisations en cours » pour 14 568 191,35 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 27, « Autres immobilisations financières » pour 8 162 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le chapitre 45, « Total des opérations pour compte de tiers » pour 154 598,29 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Soit un total pour les dépenses d'investissement de 25 271 235,44 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Merci de cette approbation de notre compte administratif.

FINANCES

Budget Primitif – Exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

1°) Le Cadre Général

Le budget 2014, est marqué par **la baisse des dotations de l'Etat**. Après avoir gelé les dotations de 2010 à 2013, l'Etat a décidé de réduire l'enveloppe destinée aux collectivités territoriales de 1,5 Md € par an en 2014 et 2015. En octobre dernier, la perspective d'une poursuite, après 2015, de cette stratégie gouvernementale a été très clairement évoquée par la ministre déléguée à la Décentralisation.

Par ailleurs, le budget 2014 tient compte de **l'évolution des taux de TVA au 1^{er} janvier** :

- Taux normal : 20% au lieu de 19,6%
- Taux intermédiaire : 10% au lieu de 7%
- Taux réduit : 5% au lieu de 5,5%

Au chapitre des hausses, il n'est pas inutile d'évoquer celle **des tarifs de l'électricité** :

- +5% au 1^{er} août 2013 (la plus forte depuis 10 ans)
- +5% au 1^{er} août 2014.

Pour l'année 2015, une troisième hausse de 5% a été envisagée mais n'est pas encore confirmée.

Enfin, pour finir les éléments de contexte de ce budget 2014, il convient de citer l'impact **des nouveaux rythmes scolaires**.

La future organisation va, évidemment, entraîner un coût. Celui-ci est estimé à 115 500 euros pour le dernier trimestre 2014 (et le triple en 2015), essentiellement en frais de personnel (100 000 €) et achats de matériels divers (15 500 €).

I°) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A) La fiscalité

Les taux des impôts « ménages » sont maintenus à leur niveau de 2012, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,15%
- Foncier bâti : 18,55%
- Foncier non bâti : 59,80%

Ceci est à comparer aux taux moyens nationaux :

- Taxe d'habitation : 23,83 %
- Foncier bâti : 20,04 %
- Foncier non bâti : 48,79 %

La prévision budgétaire reportée au BP est de 19,367 M€. Ceci s'appuie sur les bases des états fiscaux notifiés par l'Etat fin 2013, auxquelles a été ajoutée la revalorisation des bases dans la loi de finances pour 2014 (+0,9 %).

L'Etat décide d'un certain nombre d'exonérations de TH et de foncier bâti et compense la perte de recettes aux communes avec un taux annuel de minoration car ce renversement fait partie de l'enveloppe normée et est donc une variable d'ajustement pour l'Etat.

Le BP 2014 prévoit 653 100 € sur cette ligne intégrée au chapitre 74, contre 700 568 € pour l'exercice 2013.

B) Les dotations de l'Etat

L'Etat a retenu les modalités de répartition suivantes pour la baisse de 1,5Md € des dotations (enveloppe normée). Ceci a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire:

- Communes et EPCI : - 840 M€ (56%)
- Départements : - 476 M€ (31,73%)
- Régions : - 184 M€ (12,27%)

Il est difficile d'appréhender l'impact exact pour chaque commune. La loi de finances a retenu une baisse en fonction des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux.

L'évolution de la DGF et des compensations d'exonérations fiscales perçues par la commune de Châtenay-Malabry en 2012 et 2013 a servi de base pour le BP 2014 :

	2012	2013	2014
DGF	7,432	7,305	7,000
Compensations fiscales	0,743	0,701	0,653
TOTAL	8,175	8,006	7,653
	- 0,169 M€	- 0,353 M€	
	- 2,07%	- 4,41%	

Concernant les crédits – dépenses et recettes – liés à la péréquation verticale et horizontale, tout n'est pas prévisible de façon précise :

DSUCS : 1,380 (idem 2013)
La ville de Châtenay-Malabry est passée du 335^{ème} rang en 2012 au 354^{ème} en 2013

FSRIF : 1,370 (idem 2013)

Le budget 2014 comprend la reconduction de la recette 2013 (1,370 M€) puisque la notification n'intervient qu'en avril.

FSRIF perçu	Rang de la ville	Indice de la ville	
2012 :	1,379 M€	78 (sur 152)	1,3768
2013 :	1,371 M€	86 (sur 157)	1,3511
BP 2014 :	1,370 M€	/	/

Le budget 2014 intègre, par ailleurs, la très forte progressivité du **FPIC**. La contribution de la ville de Châtenay-Malabry évolue ainsi :

2012 :	59 382 €	(année de création)
2013 :	200 195 €	
2014 :	330 000 €	

Au final, la baisse des dotations (- 353 000 € de recettes) et la hausse du FPIC (+ 130 000 € de dépenses) représentent un total de 483 000 € par rapport au BP 2013, au stade des prévisions. Comme pour les recettes fiscales, les dotations seront ajustées lors d'une délibération modificative, après leur notification.

C) Les droits de mutation

L'impact de la crise économique sur le nombre de cessions a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Les recettes se sont néanmoins redressées en 2013.

2011 :	1,328 M€
2012 :	0,945 M€
2013 :	1,044 M€

Le BP prévoit 1,0 M€ de recettes, soit le niveau atteint en 2013.

D) Les produits financiers

Les swaps continuent à produire des recettes, ce qui diminue le coût net des frais financiers (chapitre 76) :

Gain net des swaps :

2011 :	0,429 M€
2012 :	0,672 M€
2013 :	0,585 M€
BP 2014 :	0,520 M€

Rien que sur la période considérée ci-dessus (2011-2014), les produits financiers auront donc représenté 2,206 M€. Depuis l'origine, cela représente plus de 5,5 M€.

L'évolution des frais financiers nets (chapitre 66 moins chapitre 76) sera traitée ci-dessous, après avoir déjà été évoquée lors du débat d'orientation budgétaire.

E) Les autres recettes de fonctionnement

Globalement, les prévisions du budget sont proches de ce qui a été constaté au CA 2013. Ce sera le cas, par exemple, de la taxe sur l'électricité (0,420 M€). Le plus gros poste concerne cependant les **produits des services** (chapitre 70) pour lesquels une recette de 3,652 M€ est inscrite.

Rappelons que, lors du Conseil municipal du 21 novembre 2013, la décision a été prise du maintien des tarifs à leur niveau de 2013 plutôt que d'appliquer l'indice cantines de l'INSEE (+2,36%) ou l'inflation 2013 (0,7%).

Enfin, les recettes 2013 intègrent l'**excédent 2013** reporté, qui est de 2,406 M€, comme nous l'avons vu lors de l'exposé du compte administratif 2013.

A la lumière de ces éléments, le BP 2014 comptabilise 41,445 M€ de recettes de fonctionnement auxquels s'ajoute l'excédent 2013.

Rappelons que le BP 2013 s'équilibrait à 41,254 M€ auxquels s'ajoutaient 2,086 M€ d'excédent 2012 reporté.

L'évolution BP 2013 – BP 2014 est donc de 0,191 M€, soit 0,46 % hors résultat reporté.

3°) Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est maîtrisée du fait des efforts de gestion permanents.

A) Le personnel

Le chapitre 012 est celui qui représente la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (environ 61%). Il s'agit donc d'un poste stratégique dont les évolutions pèsent de manière significative sur l'équilibre général.

En 2013, la dépense a décéléré du fait d'efforts de rationalisation de l'organisation des services.

2011 – 2012 :	+ 0,85%
2012 – 2013 :	- 0,58%

Pour l'année 2014, le budget tient compte des surcoûts liés aux rythmes scolaires et des départs en retraite ou mutations connus à ce jour.

Sans oublier la décision de l'Etat d'augmenter les agents de catégorie C au 1^{er} février 2014. Rappelons que cela concerne 82 % des effectifs de la ville (contre 23% pour l'Etat). Le surcoût 2014 est de 210 000 € en 2014 (pour 11 mois) soit 0,8% de la masse salariale 2013.

Par ailleurs, les taux de cotisation (CNRACL, IRCANTEC, CNFPT) augmentent également, ce qui représente un surcoût de 150 000 € en 2014.

La prévision est de 25,148 M€, soit une augmentation de 2,2 % par rapport au compte administratif 2013.

B) Le chapitre 011 (charges à caractère général)

Ce chapitre englobe des dépenses courantes, hors personnel et frais financiers. Il concerne donc le fonctionnement de tous les services et intègre les contrats, les fluides, l'alimentation, les transports, les fournitures, les frais de location, les achats de livres pour la médiathèque, etc.

Il est nécessaire de prévoir l'impact de la hausse de la TVA et des tarifs de l'**électricité**.

Bien entendu, il s'agit de prévoir par ailleurs un niveau de dépenses en phase avec les engagements contractuels et de veiller au maintien d'une bonne qualité de service rendu aux habitants.

Concernant l'électricité, les consommations doivent être corrélées avec les conditions climatiques et il faut considérer l'évolution du patrimoine bâti communal sur la période considérée : (+ 3 587 m²)

2008 : 86 133 m ²	}	+ 4,16%
2010 : 88 209 m ²		
2013 : 89 720 m ²		

Ainsi, depuis 2008, les équipements bâtis nouveaux (hors Pôle culturel transféré à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre) sont :

- Vestiaires des Bruyères (2009)
- Court de tennis couverts (2012)
- Centre Sportif Léonard de Vinci (2013)
- Extension école et CLSH Pierre Mendès France (2012 et 2013)
- Cap'Jeunes au centre-ville (Février 2014)

Cependant, la ville fait des efforts constants pour réduire sa consommation de fluides.

Ainsi, malgré des surfaces supplémentaires, l'énergie consommée baisse régulièrement entre 2008 et 2013 :

- gaz : -15,71 % (7 283 Mwh en 2013)
- électricité -3,98 % (5 222 Mwh en 2013)

Il en va de même pour la consommation d'eau. Malgré un fleurissement en progression régulière, l'eau consommée a été de 43 420 m³, en baisse de 7,1% par rapport à 2008.

Parmi les dépenses nouvelles en 2014, une somme de 17 000 € a été prévue pour la diffusion des matchs de l'équipe de France de football lors de la prochaine **coupe du monde**. Comme lors des éditions précédentes, le Centre Sportif Pierre Bérégovoy sera installé en salle de projection avec un grand écran.

De même, une provision de 8 000 € a été prévue pour des actions nouvelles dans le cadre du **CAP 'Jeunes** qui a ouvert ses portes début février 2014. Cet équipement va progressivement monter en puissance et des actions nouvelles émergeront de la discussion avec les jeunes et de la synergie créée par le regroupement sur un même lieu de divers professionnels de la jeunesse qui étaient sur plusieurs sites jusqu'alors.

Ce nouvel outil permettra de mettre en évidence la diversité des actions proposées et de développer l'offre de services. De même, la consigne a été donnée de multiplier les actions transversales avec les autres services.

La restauration scolaire représente un gros poste budgétaire (1,326 M€ au CA 2013). Il est vrai que le nombre de demi-pensionnaires dépasse les 80% des effectifs scolaires et cela entraîne 293 392 repas servis dans les écoles en 2013 (mais avec les repas fabriqués pour les seniors, cela représente 438 000 repas sur l'année), soit + 1% entre 2012 et 2013. Le BP 2014 prévoit une augmentation des dépenses de 55 000 € par rapport au CA 2013 (+4%). En effet, c'est l'évolution constatée entre 2012 et 2013 au stade des réalisations.

Celle-ci tient à la hausse des denrées alimentaires qui a été marquée en 2013.

Comme les années précédentes, les services proposés par la ville ont toujours autant de succès.

Quelques chiffres de fréquentations, parmi d'autres :

	2012	2013	Ecart
Garderies périscolaires	97 727	105 346	+ 7,8%
Centres de loisirs	38 265	41 075	+ 7,3%
Heures effectives (crèches)	426 265	436 876	+ 2,49 %

En matière de **dépenses scolaires**, le Conseil municipal a été invité à poursuivre le rattrapage progressif pour la dotation par élève à verser à l'école Sophie Barat. Celle-ci est prévue dans le budget à hauteur de 600 € par élève au lieu des 550 € précédemment, soit un coût supplémentaire de 9 000 € sur la base de 185 châténaisiens.

Notons, par ailleurs, que 15 500 € sont prévus pour les achats divers liés aux activités du temps d'activité périscolaire (**nouveaux rythmes scolaires**). Avec la provision de 100 000 € inscrite dans les prévisions de dépenses de personnel, cela fait donc 115 500 € pour trois mois (septembre à décembre moins un mois de congés scolaires). Bien sûr, ces dépenses devront être suivies car, n'ayant pas de recul, nous devons ajuster le budget en fonction des besoins (liés notamment, à la fréquentation des activités par les élèves).

Pour le reste du chapitre 011, les dépenses se limiteront à l'impact des rythmes scolaires (à la marge sur ce chapitre car la dépense concerne très largement le personnel). Ainsi le BP prévoit une somme de 9,465 M€.

C) Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Ce chapitre budgétaire intègre, pour l'essentiel, les subventions aux associations, établissements publics (Caisse des Ecoles et CCAS) et SPIC.

Un montant total de 4,063 M€ est inscrit, contre 3,987 M€ au BP 2013. Le détail des subventions fait l'objet de votes spécifiques inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal.

D) Le chapitre 66 (charges financières)

Les intérêts de la dette sont également, comme les autres dépenses, un poste budgétaire très suivi dans le budget de la ville, même s'il est utile de souligner que les intérêts ne représentent qu'environ 4,5% des recettes réelles de fonctionnement.

Nous avons déjà évoqué l'évolution des gains nets de swaps (0,585 M€ en 2013 contre 0,520 M€ prévus pour 2014, sachant que ce chiffre diminue au fur et à mesure que l'on rembourse du capital).

Le taux moyen payé par la ville baisse régulièrement :

2011 :	2,82%
2012 :	2,57%
2013 :	2,11%

Le BP prévoit une dépense nette de 2,177 M€ (contre 2,110 au BP 2013) plus une provision de 0,1M€ pour les ICNE (idem BP 2013). Ces chiffres intègrent des hypothèses hautes.

Conclusion :

Au total, avec **la dotation aux amortissements** la section de fonctionnement dégage un **virement** que l'on retrouve en recettes d'investissement. La section de fonctionnement s'équilibre avec un autofinancement de 1,425 M€, à savoir :

- dotation aux amortissements :	0,910 M€
- virement :	0,515 M€

Le total des dépenses et recettes de fonctionnement est de **43 851 049,83 €**.

Dès lors, la ville parvient, malgré les décisions défavorables de l'Etat, à maintenir les impôts ménages à leur taux de 2012, tout en dégageant un autofinancement significatif.

II°) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section reprend **les restes à réaliser** de dépenses (3,340 M€) et de recettes (12,748 M€) du compte administratif 2013. Le Compte Administratif 2013 a dégagé un résultat d'investissement de 9,874 M€ (dont 0,467 M€ de résultat de clôture).

Ce résultat s'explique par le fait que, en 2012, le Conseil municipal a autorisé un emprunt de 15 M€ mobilisables en trois tranches, dont une de 9 M€ fin 2014 pour financer la PPI et, notamment, l'opération de reconstruction du Groupe Scolaire Jules Verne.

En 2013, la ville a mandaté 4,45 M€ sur les crédits de paiements de cette opération et 0,750 M€ sur d'autres opérations d'investissement (par exemple l'extension du groupe scolaire Pierre Mendès France).

A) Les recettes

Pour ce qui est des autres recettes d'investissement, il convient d'abord d'isoler celles qui proviennent de la section de fonctionnement, et qui constituent **l'autofinancement**.

Il s'agit du **virement** en premier lieu. Un montant de 0,515 M€ a été dégagé (contre 0,264 M€ au BP 2013), comme indiqué ci-dessus.

Il en est de même de **la dotation aux amortissements**, dont les écritures se traduisent par une dépense d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) et par une recette d'ordre d'investissement (chapitre 040). Un montant de 0,910 M€ est inscrit au BP.

En ce qui concerne **le FCTVA**, qui est versé en année n+1 par rapport aux dépenses HT mandatées, la recette à récupérer en 2014 est de 2,360 M€.

De même, les opérations de constructions immobilières (collectives ou non) entraînent la perception de recettes de **taxe d'aménagement**, ainsi qu'un reliquat de **taxe locale d'équipement**. Cette dernière n'existe plus mais nous percevons des soldes sur des opérations qui étaient engagées avant la réforme des taxes d'urbanisme. Le budget 2014 prévoit 0,6 M€ de recettes (dont 0,225 M€ de solde de TLE).

Les autres recettes inscrites sont :

- Les proratas de **subventions départementales** sur les opérations « Pavillon des Arts » (0,595 M€) et « Jules Verne » (7,2 M€).
- La subvention du département pour l'application de la convention relative à **la municipalisation des anciennes voies départementales**. Il s'agit de 0,350 M€ pour la réfection de l'Avenue de Robinson (même somme en dépenses).
- 3M€ sont inscrits (en dépenses et en recettes) pour permettre les écritures comptables liées au **CLTR** (contrat long terme renouvelable).
- Une cession est prévue pour 1,3 M€. Il s'agit de l'emprise de l'ancienne rue de l'Egalité qui est vendue au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry dans le cadre de l'aménagement du secteur Allende.

Aucun emprunt nouveau n'est nécessaire en 2014.

B) Les dépenses

Tout d'abord, il convient de rembourser **le capital de la dette**, qui sera de 4,650 M€ en 2014. Puis les crédits de paiement pour la reconstruction du **Groupe Scolaire Jules Verne** sont inscrits, conformément à la délibération de ce soir, à savoir 12,500 M€.

Les travaux avancent conformément aux prévisions. Dès lors, l'école élémentaire sera ouverte pour la prochaine rentrée scolaire et les travaux de démolition de l'école maternelle démarreront cet été, pour une livraison au plus tard (avec la partie restauration), en septembre 2015. Ensuite commenceront les travaux de la Place de l'Enfance.

Après les travaux de reprise des extérieurs (toiture, façade et escalier monumental) en 2013, l'aménagement intérieur du Pavillon des Arts va pouvoir être engagé. Un crédit de 1,640 M€ est prévu au budget 2014.

En dehors de ces grosses opérations de la PPI, le budget de cette année intègre également 2 M€ pour la reprise totale de la **rue des Prés Hauts**, et, comme indiqué ci-dessus, 0,350 M€ pour la reprise de l'**Avenue de Robinson** (celle-ci fait partie des voies départementales qui ont été municipalisées. La dépense est compensée par une subvention égale). Notons par ailleurs que 0,200 M€ sont inscrits en fonctionnement pour le bail voirie (petites interventions ponctuelles).

Puis viennent les **dépenses d'entretien ou d'amélioration du patrimoine** pour un montant de 1,75

M€ environ et **les achats de matériels et mobiliers** pour 0,78 M€, dont 85 000 € pour la dernière tranche de l'informatisation des écoles.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 30 064 939,05 € en dépenses et recettes.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du budget 2014 de la ville.

En annexe :

- BP 2014 : balances par chapitres

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	43 851 049,83	41 444 549,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	2 406 500,83 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		43 851 049,83	43 851 049,83

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	26 724 508,06	16 850 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 340 430,99	12 748 161,65
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	466 777,40 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		30 064 939,05	30 064 939,05

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	73 915 988,88	73 915 988,88
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	9 341 427,00	0,00	9 465 266,22	9 465 266,22	9 465 266,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 225 000,00	0,00	25 148 000,00	25 148 000,00	25 148 000,00
014	Atténuation de produits	280 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 986 898,75	0,00	4 062 883,61	4 062 883,61	4 062 883,61
Total des dépenses de gestion courante		38 833 325,75	0,00	39 006 149,83	39 006 149,83	39 006 149,83
66	Charges financières	3 330 000,00	0,00	3 367 300,00	3 367 300,00	3 367 300,00
67	Charges exceptionnelles	53 200,00	0,00	52 600,00	52 600,00	52 600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		42 216 525,75	0,00	42 426 049,83	42 426 049,83	42 426 049,83

023	Virement à la section d'investissement (5)	264 000,00		515 000,00	515 000,00	515 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	860 000,00		910 000,00	910 000,00	910 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 124 000,00		1 425 000,00	1 425 000,00	1 425 000,00

TOTAL	43 340 525,75	0,00	43 851 049,83	43 851 049,83	43 851 049,83
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	0,00
---	---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	43 851 049,83
--	---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	224 700,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 699 454,00	0,00	3 652 140,00	3 652 140,00	3 652 140,00
73	Impôts et taxes	23 790 623,30	0,00	24 392 992,00	24 392 992,00	24 392 992,00
74	Dotations et participations	12 302 774,00	0,00	11 931 940,00	11 931 940,00	11 931 940,00
75	Autres produits de gestion courante	80 400,00	0,00	108 000,00	108 000,00	108 000,00
Total des recettes de gestion courante		40 097 951,30	0,00	40 315 072,00	40 315 072,00	40 315 072,00
76	Produits financiers	1 120 000,00	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00	1 090 000,00
77	Produits exceptionnels	22 000,00	0,00	38 500,00	38 500,00	38 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 239 951,30	0,00	41 443 572,00	41 443 572,00	41 443 572,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	14 340,00		977,00	977,00	977,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 340,00		977,00	977,00	977,00

TOTAL	41 254 291,30	0,00	41 444 549,00	41 444 549,00	41 444 549,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	2 406 500,83
---	---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	43 851 049,83
--	---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 424 023,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	933 900,00	456 259,18	832 580,00	832 580,00	1 288 839,18
204	Subventions d'équipement versées	6 951,00	76 285,98	53 836,00	53 836,00	130 121,98
21	Immobilisations corporelles	2 372 616,00	556 838,73	2 575 615,06	2 575 615,06	3 132 453,79
23	Immobilisations en cours	13 641 493,05	2 251 047,10	15 611 500,00	15 611 500,00	17 862 547,10
Total des dépenses d'équipement		16 954 960,05	3 340 430,99	19 073 531,06	19 073 531,06	22 413 962,05
16	Emprunts et dettes assimilées	7 651 500,00	0,00	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00
Total des dépenses financières		7 651 500,00	0,00	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		24 606 460,05	3 340 430,99	26 723 531,06	26 723 531,06	30 063 962,05

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 340,00		977,00	977,00	977,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 340,00		977,00	977,00	977,00

TOTAL	24 620 800,05	3 340 430,99	26 724 508,06	26 724 508,06	30 064 939,05
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 064 939,05
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 364 000,00	3 748 161,65	8 165 000,00	8 165 000,00	11 913 161,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 250 000,00	9 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	12 000 000,00
Total des recettes d'équipement		5 614 000,00	12 748 161,65	11 165 000,00	11 165 000,00	23 913 161,65
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 623 000,00	0,00	2 960 000,00	2 960 000,00	2 960 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 050 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
Total des recettes financières		3 674 500,00	0,00	4 260 000,00	4 260 000,00	4 260 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 288 500,00	12 748 161,65	15 425 000,00	15 425 000,00	28 173 161,65

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	264 000,00		515 000,00	515 000,00	515 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	860 000,00		910 000,00	910 000,00	910 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 124 000,00		1 425 000,00	1 425 000,00	1 425 000,00

TOTAL	10 412 500,00	12 748 161,65	16 850 000,00	16 850 000,00	29 598 161,65
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	466 777,40
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 064 939,05
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 424 023,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire par mouvement simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatn initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

J'interviens pour compléter mon intervention précédente et surtout pour vous répondre sur certains points. Je ne suis pas remontée en 1995 à dessein, mais en 2000. Je pensais que vous ne nous donneriez pas ainsi les réponses habituelles. Je me suis trompée : ces réponses ne nous satisfont toujours pas.

Sur les emprunts toxiques, nous ne sommes pas à l'abri des aléas : ils sont d'ailleurs classés en « emprunts toxiques » pour cette raison. Certes, aujourd'hui, l'annualité est correcte comme je l'ai indiqué tout à l'heure, mais nous ne savons pas ce qu'il peut arriver par la suite.

Vous avez aussi évoqué l'endettement de la France. Entre 2007 et 2012, comme je l'avais indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, l'endettement public de notre pays a augmenté environ de 600 milliards d'euros.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pas d'autre intervention ?

Je reviens sur quelques petits points, même si Monsieur MARTINERIE nous a apporté beaucoup d'explications. Nous pouvons effectivement nous montrer inquiets puisque l'Etat avait évoqué une baisse de ses dotations d'un milliard et demi d'euros aux collectivités territoriales, dont 840 millions d'euros pour les communes. Nous n'avons toujours pas reçu la moindre notification des dotations. Et puisque vous aimez bien Madame DELAUNE vous rendre sur internet, normalement, ces notifications doivent arriver dans la deuxième quinzaine de février. Effectivement, il reste encore une journée dans le mois, et cette notification peut arriver demain matin. Mais pour le moment, si nous nous rendons sur le site, il est toujours inscrit « février deuxième quinzaine » sans l'indication d'un seul montant. J'espère ne pas avoir une mauvaise surprise ; d'autant que nous en avons déjà eu une.

En effet, la baisse des dotations devait s'élever à 1,5 milliard d'euros en 2014 et 2015, mais il est déjà annoncé que cette baisse se montera en 2015 à 3 milliards d'euros, soit le double de cette année. Cette baisse est soi-disant motivée pour alimenter les fonds de l'Etat, mais elle fait porter le chapeau en grande partie aux collectivités territoriales. Or, pour rappel, l'Etat français est endetté à hauteur de 1 900 milliards d'euros, quand les collectivités locales ne représentent que 167 milliards d'euros. Par conséquent, laisser supposer à nos concitoyens comme nous l'observons quasiment tous les jours, que l'endettement serait la faute des collectivités territoriales (régions, départements ou communes), revient à cacher ses propres carences. Nous relevons d'ailleurs ces carences au quotidien puisqu'il avait par exemple, été annoncé l'inversement de la courbe du chômage avant la fin de l'année 2013, mais malheureusement, le chômage ne cesse d'augmenter. Nous avons aujourd'hui un taux quasiment de 11% de chômeurs. Cette situation ne va pas s'arranger. Mais nous connaissons ces problèmes depuis que le gouvernement socialiste est aux commandes.

Madame DELAUNE, vous avez évoqué tout à l'heure, une augmentation de nos taux d'impôts, mais ces derniers n'avaient pas augmenté durant sept ans. Nous avons toutefois été obligés de les augmenter voilà deux ans car nous avions déjà à l'époque un million d'euros de moins de la part de

l'Etat. Et chaque année, les baisses de dotations se cumulent. Cette année encore, nous relevons presque 700 000 euros en moins et l'an prochain, au moins autant, voire le double puisqu'il est prévu de passer de 1,5 milliard d'euros à 3 milliards d'euros de baisse pour les collectivités territoriales. Ces baisses s'accompagnent par ailleurs d'une augmentation des dépenses avec la hausse des taux de TVA, la hausse du tarif de l'électricité... J'en passe et des meilleures comme les lois votées générant des dépenses nouvelles sans toutefois régler le problème de fond, à l'instar des rythmes scolaires.

Non seulement, ils sont incapables de gérer l'Etat, mais en même temps, ils vont compliquer encore la situation des collectivités locales. En effet, si possible, nous devons encore réaliser beaucoup d'économies, sinon, il sera nécessaire d'augmenter les impôts par la faute de l'Etat. Et quelles que soient les collectivités, elles ne se priveront pas de le dire.

Concernant les taux, malgré cette augmentation et en dépit des agissements de l'Etat, nous arrivons à la dixième place sur les 21 villes du département de plus de 30 000 habitants. Et si nous considérons les 36 communes, nous trouvons après nous des communes comme Bourg-la-Reine, Suresnes, Chaville, Vanves, Bagneux, Montrouge, Rueil-Malmaison, Levallois, Gennevilliers, Châtillon, Asnières, Colombes, Clichy... Nous y observons beaucoup de villes socialistes, mais aussi beaucoup de villes sans intercommunalités, continuant à percevoir la taxe professionnelle en direct.

Comme l'a signalé Monsieur MARTINERIE, nous avons réussi à maintenir les dépenses tout en continuant les investissements nécessaires à nos concitoyens. Et j'espère bien que dans le prochain mandat, à Châtenay comme ailleurs, des investissements se poursuivront malgré les pressions de l'Etat. Et puisque l'investissement des collectivités territoriales représente 70% de l'investissement public, si celui-ci vient à être stoppé, nous n'aurons, alors, pas 11% de taux de chômage mais bien plus. Peut-être cela importe peu à l'Etat et aux élus socialistes que les gens soient au chômage. Effectivement, à chaque fois que vous êtes au gouvernement ou à la tête de communes, nous voyons le résultat. Nous n'avons d'ailleurs jamais vu, depuis que les sondages existent, un Président de la République, un an et demi après son élection, avec seulement 19% de satisfaction.

Nous mettons donc ce budget aux voix, par chapitre budgétaire.

Concernant le fonctionnement les dépenses se situent à hauteur de 43 851 049,83 euros.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Concernant les recettes de fonctionnement, 43 851 049,83 euros également.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le vote est-il le même pour chacun des chapitres ?

La section s'équilibre donc en dépenses et en recettes au même montant.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour l'investissement, en dépenses, nous avons 30 064 939,05 euros. Indiquez-moi si le vote diffère pour l'un des chapitres budgétaires.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour l'investissement, en recettes, nous retrouvons le même montant.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La section s'équilibre en dépenses et en recettes au même montant.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous passons au rapport suivant, toujours avec Monsieur MARTINERIE.

FINANCES

Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2014, il y a lieu de voter les taux communaux des trois taxes locales.

Pour l'exercice budgétaire 2014, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir au même niveau qu'en 2013 :

Taxe d'habitation	15,15 %
Taxe foncière bâtie	18,55 %
Taxe foncière non bâtie	59,80 %

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous vous abstenez sur les taux ? Vous devriez pourtant voter contre puisque vous les estimez élevés.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Pas du tout, ce n'est pas le sens de notre vote. Nous l'avons déjà expliqué la fois précédente...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mais expliquez-le maintenant.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je peux reprendre si vous le souhaitez. Nous nous abstenons car ces taux ont en effet été augmentés en 2012 et restent liés à une gestion nous semblant discutable.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous rappelle que ces taux ont été augmentés afin de trouver le million d'euros non accordés par l'Etat. Une ville peu riche dépend justement beaucoup des dotations de l'Etat. Pour cette raison,

nous allons essayer de nous enrichir en accueillant de l'activité économique plutôt qu'en proposant une pépinière, un palais des congrès ou je ne sais quoi encore.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous avez une bonne littérature Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne suis pas le seul à la lire : tous les Châtenaisiens doivent être rassurés des montants supplémentaires obtenus par l'évolution de nos bases nous permettant de pallier aux carences de l'Etat et aux baisses de dotations. Par contre vos projets ne rapportent aucune recette et au contraire, engendrent des dépenses supplémentaires.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit d'une lecture elliptique, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

C'est merveilleux... Mais nous verrons bientôt.

FINANCES

Groupe scolaire Jules Verne : autorisation de programme et crédits de paiement 2014-2016 **Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Par délibération du 28 mars 2013, le Conseil Municipal a institué la procédure des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP-CP) pour la démolition / reconstruction et extension du groupe scolaire Jules Verne.

En fonction des crédits de paiement utilisés en 2013, il convient d'ajuster les crédits pour les années 2014 et suivantes selon le tableau ci-dessous.

▪ Autorisation de programme	33 M€
▪ Mandatements antérieurs	7 308 605 € *
▪ CP 2014	12 500 000 €
▪ CP 2015	11 500 000 €
▪ CP 2016	1 691 395 €

*dont 2 858 036,20 € dépensés avant 2013 et 4 450 568,80 € en 2013

Cette répartition sera réajustée annuellement en fonction des dépenses réalisées, des évolutions du chantier et des révisions de prix.

Les travaux ont commencé au 1^{er} semestre 2013, comme prévu, et la livraison de l'école élémentaire est programmée pour la rentrée de septembre 2014. Durant l'été commencera la deuxième tranche de travaux (école maternelle et parties communes, dont la restauration). Celle-ci s'achèvera pour la rentrée de septembre 2015, ce qui permettra d'engager les travaux de la place de l'Enfance.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette répartition.

Les crédits de paiement 2014 sont, quant à eux, inscrits au budget primitif 2014.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

FINANCES

Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement - exercice 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2013.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2013. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer sur le fait que le compte de gestion relatif au budget annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement de la Ville, dressé pour l'exercice 2013 par Madame la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des observations ? Aucune. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Compte Administratif 2013 – Exploitation des parcs de stationnement Centre-Ville et Esplanade.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Compte Administratif 2013 – Exploitation des parcs de stationnement Centre-Ville et Esplanade.

Depuis 2008, la Ville gère à part les dépenses et les recettes relatives aux Parcs de Stationnement du Centre-Ville et de l'Esplanade qui relèvent d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) assujetti à la TVA.

Ce budget annexe est subventionné par le budget principal. Il répond aux obligations de

l'instruction comptable et budgétaire M4.

Le compte administratif 2013 se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	159 064,30 €	224 818,63 €
Opérations d'ordre	76 358,46 €	24 788,22 €
Reprise excédent 2011	-	16 998,74 €
TOTAL	235 422,76 €	266 605,59 €

La section dégage un résultat excédentaire de **31 182,83 €** repris au BP 2014 du budget annexe.

Les principales opérations de cette section sont les suivantes :

En dépenses :

- ❖ Rémunération de la Société URBIS PARK pour l'entretien et le gardiennage des 2 parkings pour **116 630,14 € HT** pour la période de février à décembre 2013.
- ❖ Rémunération de la société VINCI pour la prestation d'entretien et de gardiennage des parkings pour **14 404,58 € HT** pour la période de janvier 2013.
- ❖ Entretien courant = **3 468,65 € HT**
- ❖ Fourniture d'électricité et d'eau = **5 778,81 € HT**
- ❖ Frais téléphoniques = **152,40 € HT**
- ❖ Frais bancaires (sur encaissements par cartes bancaires) = **271,46 € HT**
- ❖ Amortissement des immeubles et matériels mis à disposition du SPIC = **76 358,46 €**
- ❖ Régularisation sur TVA déductible = **18 358,26 €**

Le budget n'étant que partiellement assujéti à la TVA en raison des gratuités accordées aux usagers des parcs, les charges déductibles font l'objet d'une régularisation comptable demandée par le Comptable de la Ville.

En recettes :

- ❖ Subvention du budget principal = **200 000 €**
- ❖ Redevances de stationnement des usagers = **21 815,47 €**
- ❖ Recettes exceptionnelles = **3 001,96 €**
La Ville a appliqué à la société URBIS-PARK des pénalités de retard dans la réparation de la barrière d'accès au parking Centre-Ville. En effet, cette dernière est restée hors service

durant quelques jours en octobre 2013 alors que le marché signé prévoit une intervention rapide de la société prestataire.

❖ Reprise subventions d'investissement = **24 788,22 €**

L'instruction M4 applicable aux Services Publics à caractère Industriels et Commerciaux impose l'amortissement des immeubles et des matériels ainsi que l'amortissement des subventions qui ont participées à leur financement. Ces écritures d'amortissement de subventions ont pour objectif de diminuer progressivement la valeur comptable des montants immobilisés et créent une recette supplémentaire en section de fonctionnement (en contrepartie d'une dépense d'investissement équivalente).

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	118 577,72 €	-
Opérations d'ordre	24 788,22 €	76 358,46 €
RAR	-	-
Reprise sur excédent 2012	-	76 298,04 €
TOTAL	143 365,94 €	152 656,50 €

La section dégage un excédent de **9 290,56 €** repris au BP 2014. Les principales opérations sont :

En dépenses :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2013 sont :

- Le remboursement de l'emprunt pour **118 577,72 €**
- Le transfert par opération d'ordre en fonctionnement d'une partie des subventions d'équipement perçues pour **24 788,22 €**

En recettes :

- La dotation aux amortissements des biens immobilisés pour **76 358,46 €**

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2013 du budget annexe « exploitation des parcs de stationnement ».

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune ? Je mets ce rapport aux voix.

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE SONT ABSTENUS**

FINANCES

Budget Primitif 2014 du Budget Annexe – Exploitation des parcs de stationnement Centre-Ville et Esplanade.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Budget Primitif 2014 de ce service municipal est établi hors taxe, l'activité étant assujettie à la TVA. Il se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	198 971,05 €	220 000,00 €
Opérations d'ordre	77 000,00 €	24 788,22 €
Reprise excédent 2013	-	31 182,83 €
TOTAL	275 971,05 €	275 971,05 €

Les principales dépenses prévisionnelles 2014:

Prestation d'entretien et de gardiennage des 2 parcs (marché Urbis Park du 25/01/2013)	140 000,00 € HT
Autres (dont dépenses d'entretien, éclairage, eau...)	28 471,05 € HT
Frais bancaires	500,00 € HT
Intérêts de l'emprunt	5 000,00 € HT
Amortissement des immeubles et matériels	77 000,00 € HT
Charges exceptionnelles	1 000,00 € HT
Régularisation TVA déduite	24 000,00 € HT

Les recettes d'exploitation sont :

Redevances de stationnement des usagers	20 000,00 € HT
Subvention du Budget principal	200 000,00 € HT
Amortissement des subventions d'équipement	24 788,22 € HT

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	61 502,34 €	-
<i>RAR 2013</i>	-	-
Opérations d'ordre	24 788,22 €	77 000,00 €
Reprise excédent de clôture 2012		9 290,56 €
TOTAL	86 290,56 €	86 290,56 €

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital de la dette pour 61 502,34 €
- L'amortissement des subventions d'équipement pour 24 788,22 €

Les recettes d'investissement :

- Dotation aux amortissements pour 77 000 €

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif qui s'équilibre à la somme de **362 261,61 €**.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, nous passons au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE SONT ABSTENUS***

PERSONNEL

**Fixation des règles relatives aux retenues sur Régime Indemnitaires suite à absentéisme.
Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Conseiller Municipal**

Le 28 juin 2012, notre Assemblée a délibéré sur les retenues de régime indemnitaire suite à la parution de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 qui a instauré l'application d'une journée de carence au premier jour de maladie ordinaire.

La loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 abroge, en son article 126, l'application de cette journée de carence.

Dès lors, il convient de délibérer, à nouveau, sur la question des retenues de régime indemnitaire suite à absentéisme.

En cela, il s'agit de revenir au dispositif prévu par la délibération du 17 novembre 2005, antérieure à la mise en place de la journée de carence.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté le 13 février 2014 sur ce projet de délibération.

Dès lors, le Conseil municipal est invité à valider l'application des retenues sur régime indemnitaire suite à absentéisme.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Lors du conseil du 28 juin 2012, nous étions intervenus pour regretter la mise en place de cette journée de carence sanctionnant au premier jour d'arrêt, les agents territoriaux. Nous nous félicitons de son abrogation. La remise en place d'un système de retenue suite à absentéisme venant vraiment sanctionner l'absentéisme et non le fait d'être malade, nous agréé totalement. Nous approuvons donc la remise en place de ce système.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Nous avons nous-mêmes mis en œuvre ce système en accord avec les syndicats. Malgré tout, la journée de carence avait fait chuter de 43% les arrêts maladies ordinaires d'une journée en moyenne sur la France.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Ce système se révèle cependant injuste pour les personnes malades.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

43%, au regard du nombre de fonctionnaires de l'Etat, ce n'est pas neutre.

Nous revenons donc à notre système antérieur. Et je suis heureux de voir que ce système vous agréé.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs : créations de postes.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Conseiller Municipal

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à valider les créations de postes au tableau des effectifs ;

Les propositions sont les suivantes :

Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	+1
Technicien	+1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	+2
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	+6

Il s'agit de prendre en compte les changements intervenus dans le statut des agents (rédacteur principal de 2^{ème} classe et technicien) mais, également, de se donner de la marge sur les grades à fortes rotations (adjoints administratifs et d'animation de 2^{ème} classe : +2 disponibles sur chaque grade).

Extrait du tableau des effectifs de la ville de Châtenay-Malabry

FILIERE	TABLEAU DES EFFECTIFS AVANT CONSEIL DU 27 FEVRIER 2014	TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CONSEIL DU 27 FEVRIER 2014	EFFECTIFS POURVUS
ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	40	42	40
TECHNIQUE			
Technicien territorial	1	2	2
ANIMATION			
Adj animation 2ème classe	47	53	51

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Mise en réforme du véhicule immatriculé 67 DFZ 92

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal

Le véhicule de marque Renault immatriculé **67 DFZ 92**, mis en circulation le 13 mars 2000 est attribué au service « Administration Générale ». Le moteur totalisant 162 720 kms nécessite une réparation trop onéreuse.

Compte-tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver la mise en réforme du véhicule immatriculé 67 DFZ 92.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci, en l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRISCOLAIRE

Approbation de la convention « Main à la Pâte » fixant les objectifs pour le développement du centre pilote « La Maison des Sciences » de Châtenay-Malabry. Période 2013-2014 à 2015-2016.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Le Conseil municipal du 20 décembre 2007 a approuvé une convention qui fait de la Maison des Sciences de Châtenay-Malabry, un centre pilote de « La Main à la Pâte » sur la 26^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine (Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson).

Cette convention a été reconduite pour la période 2010-2011 à 2012-2013 par délibération du 29 septembre 2011.

La présente convention a pour objet de décrire les objectifs de « La Maison des Sciences de Châtenay-Malabry » et les engagements réciproques de chaque partenaire dans ce cadre. Elle est une reconduction de la convention parvenue à échéance pour la période 2013-2014 à 2015-2016.

Les partenaires fixent à La Maison des Sciences de Châtenay-Malabry, les objectifs suivants :

- poursuivre et coordonner l'accompagnement scientifique des écoles avec l'Ecole Centrale Paris, l'Institut d'Optique Graduate School, et rechercher de nouveaux partenariats (Universités, Grandes Ecoles...).
- Poursuivre le dispositif mis en place pour les écoles relevant de l'éducation prioritaire et son développement pour les autres écoles de façon à ce que le plus grand nombre d'élèves de la 26^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine bénéficient d'un enseignement des sciences fondée sur l'investigation (ESFI) selon la démarche préconisée par *la main à la pâte* dans le respect des programmes d'enseignement à l'école primaire.
- Développer l'accompagnement des enseignants dans la circonscription : accueil des classes dans les locaux de la Maison des Sciences, formation continue des enseignants, accompagnement individualisé à la demande, suivi de projets à caractère scientifique.
- Développer la diffusion de ressources : prêt de documents et de matériels, site Internet relié au site *la main à la pâte*, et créer et diffuser de nouveaux supports pédagogiques pour l'enseignement des sciences et des techniques.
- Poursuivre une réflexion et un travail sur « l'itinéraire scientifique de l'élève de la maternelle à la terminale », notamment en proposant de nouveaux modes d'accompagnement scientifique au second degré.
- Organiser périodiquement des événements de diffusion de culture scientifique, sur le temps scolaire (Forum des Sciences) et hors temps scolaires (Fête de la Science, La science se livre, semaine du développement durable),
- Poursuivre l'accompagnement scientifique pour les lycéens en organisant des permanences hebdomadaires gratuites.
- Poursuivre les interactions avec le groupe de pilotage départemental et les circonscriptions de manière à les aider à formaliser des actions de formations et d'organisation d'événements scientifiques (Forum des Sciences).

- Participer aux groupes de travail en réseau des centres pilotes la main à la pâte.

Par ailleurs, dans le cadre de ce dispositif, la Ville s'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires à l'activité de la Maison des Sciences de Châtenay-Malabry et à attribuer une subvention pour contribuer aux dépenses de fonctionnement dans le cadre du dispositif de réussite éducative et du CUCS.

Je vous demande de bien vouloir approuver la présente convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune.

En fait, il s'agit toujours de la même convention. Le seul changement à noter concerne la baisse de subvention accordée à la maison des sciences, par le biais du ministère à la Ville : la subvention baisse ainsi de 1 500 à 1 000 euros. Et le ministère ne s'engage pas sur l'avenir, il s'engage uniquement à hauteur de 1 000 euros sur l'année 2015. Après il ne se prononce pas, tout dépendra de ses crédits. A 500 euros près, il s'agit vraiment de fonds de tiroir.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Ecole Sophie Barat- Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat et l'article L.442-5 du Code de l'Education stipulent que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

La loi du 28 octobre 2009 a, par ailleurs, précisé les conditions de financement des écoles privées sous contrat par les communes (enfants scolarisés hors commune).

Par délibération en date du 14 février 2013, le Conseil municipal a fixé la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire Sophie Barat à 550 € par élève châtenaisien et par an.

A l'heure actuelle, 185 élèves résidant à Châtenay-Malabry fréquentent l'école élémentaire de ce groupe scolaire situé 50 rue des Grillons.

Il est proposé au Conseil municipal de porter la dotation annuelle à 600 € par élève châtenaisien fréquentant l'école élémentaire Sophie Barat à compter du 1^{er} avril 2014.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Année après année, le nombre d'enfants châtenaisiens scolarisés à Sophie Barat, augmente : 130 en 2012, 176 en 2013 et 185 en 2014. Ces chiffres nous interpellent. Au-delà de ce constat, le montant alloué augmente chaque année -111 000 euros pour cette année. Bien qu'il s'agisse de la loi, nous nous abstenons malgré tout.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non seulement, il s'agit de respecter la loi, mais l'Etat lui-même paie à travers les salaires des enseignants. En tous les cas, votre abstention laisse supposer que vous n'êtes pas favorable à certaines écoles. Dois-je en déduire cela ? Ou donnez-nous votre explication ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je constate simplement de plus en plus d'enfants dans les établissements privés. Que se passe-t-il dans les établissements publics pour motiver de plus en plus de personnes à se diriger vers le privé ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le nombre d'enfants dans nos écoles publiques ne diminue pas. Si vous disposez du nombre d'enfants scolarisés à Sophie Barat, vous avez aussi les chiffres des autres écoles.

Si le nombre d'enfants ne baisse pas, en revanche, nous observons un réajustement dans la mesure où nous recensons moins d'élèves des autres villes. De 176 à 185 élèves pour Sophie Barat, cela fait neuf élèves supplémentaires. Par contre, les enfants venant des autres villes diminuent.

Cette école est quand même implantée sur Châtenay-Malabry et il m'apparaît judicieux qu'elle profite d'abord aux enfants de Châtenay plutôt qu'aux extérieurs issus d'autres communes. A moins, bien sûr, de ne pas être favorable à ce type d'enseignement. Mais pour ma part, il ne me gêne pas : je suis favorable au libre choix des parents comme je l'ai d'ailleurs défendu voilà quelques années en manifestant. A l'époque, la foule était si nombreuse que je n'ai pu me rendre compte de la présence d'une de vos collègues.

Je mets ce rapport aux voix.

Vous êtes contre ? Il me semblait que vous vous absteniez... Madame COLOMER, il est normal qu'elle soit contre.

(Réactions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit de se rapprocher progressivement des montants accordés entre communes pour le public,

soit 752 euros. Or nous sommes aujourd'hui pour Sophie Barat à un montant de 550 euros. Nous augmentons donc tous les ans de 50 euros pour parvenir à la somme de 752 euros.

Vous auriez toutefois pu aller jusqu'au bout de votre raisonnement, et assumer totalement : vous n'êtes pas favorable à ce type d'école, vous êtes pour le tout public.

(Réponse hors micro de Madame Geneviève COLOMER)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Un vote sans explication...

Nous reprenons le vote.

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ONT VOTÉ CONTRE
LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE
SONT ABSTENUS**

PETITE ENFANCE

Participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la prestation de service unique liée aux structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans, mise en place au 1^{er} janvier 2005, la CAF nous a fait parvenir les montants plancher et plafond à prendre en considération pour le calcul des participations familiales au sein de ces structures à compter du 1^{er} janvier 2014.

Rappelons que la participation des familles aux frais d'accueil est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer, en fonction du nombre d'enfants à charge et de la présence éventuelle d'un enfant handicapé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux prix plancher et plafond suivants :

Ressources annuelles	Ressources mensuelles	Participations familiales horaires
Plancher : 7 549,56 €	Plancher : 629,13 €	Plancher : 0,38 €
Plafond : 57 741,96 €	Plafond : 4 811,83 €	Plafond : 2,89 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous passons au rapport suivant avec Monsieur MARTINERIE en l'absence de Madame AUDOUIN.

VIE ASSOCIATIVE

Adoption de l'avenant n°3 aux conventions d'objectifs entre la Ville et les associations «CAC le REX», «le COMITÉ de JUMELAGE», «GESTION DE LA BUTTE ROUGE» dite «ESPACE FAMILLE CENTRE SOCIAL LAMARTINE», «INSERTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN», «l'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE CHÂTENAY-MALABRY» et «l'OFFICE DE TOURISME DE CHÂTENAY-MALABRY».

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

De plus, toute association subventionnée à plus de 23 000 euros par la Ville doit conclure une convention d'objectifs, en vertu de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration.

Lors du Conseil municipal du 22 décembre 2011, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention d'objectifs avec les six associations concernées.

Un avenant financier annuel fixe le montant de la subvention pour chaque exercice budgétaire. Celui-ci est adopté lors de la séance qui adopte le budget. Pour l'année 2014, les projets d'avenants sont l'objet du présent rapport.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à approuver les avenants n°3 intégrant les subventions suivantes pour l'exercice 2014 :

- CAC Le Rex	468 500 €
- Comité de Jumelage	83 000 €
- Espace Famille Centre Social Lamartine	490 000 €
- IDSU	696 200 €
- ASVCM	300 000 €
- Office de Tourisme	73 670 €

Chaque association fait l'objet d'une délibération spécifique dont l'avenant n°3 correspondant est partie intégrante.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Puisque vous voulez des explications de vote, je vais reprendre celle que nous avons l'habitude de donner à ce moment-là du vote du budget aux associations. Depuis que je siége au Conseil municipal, et auparavant avec ma collègue Cécile FRANCHET, nous nous abstenons sur ce volet du budget. En effet, nous ne disposons pas de suffisamment d'informations sur les associations en

général ; en particulier, sur leur mode de fonctionnement et leurs projets. Il serait cependant intéressant de discuter de ces éléments en Conseil municipal, car la vie associative est importante dans une commune.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Tout d'abord, comme le signale Monsieur CANAL, des rapports passent en conseil tous les ans. D'autre part, sur la plupart des associations mentionnées par Monsieur MARTINERIE, vous êtes, les uns et les autres, membres du conseil d'administration. Si en siégeant, vous ignorez ce qui se passe dans les associations, cela apparaît gênant.

Je mets ces subventions aux voix.

Pour le Rex, Madame SVELIEFF et Madame AUDOUIN ne prennent pas part au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour le Comité de Jumelage, Monsieur MARTINERIE, Madame BOUCHARD, Madame HELIES et Monsieur AÏT-OUARAZ ne prennent pas part au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour le Centre Social Lamartine, Monsieur SICART, Monsieur PETAIN et Madame DELMAS ne prennent pas part au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour l'IDSU, Monsieur SICART ne prend pas part au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour l'ASVCM, tout le monde peut voter.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pour l'Office de Tourisme, Madame BOUCHARD et Madame DELMAS ne prennent pas part au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 1 300 € à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2014.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Y a-t-il des interventions ? Aucune. Madame FONTANEL, absente mais ayant laissé un pouvoir, ne prend pas part au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à l'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2014.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Y a-t-il des interventions ? Aucune. Monsieur CANAL et moi-même ne prenons pas part au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à l'association « COMITÉ DU SOUVENIR FRANCAIS » pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 900 € à l'association « Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2014.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne prends pas part au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

VIE ASSOCIATIVE

Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

En matière d'attribution de subventions, l'article 7 de l'ordonnance du 26 août 2005 porte création de l'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En matière d'attribution de subventions, l'article 7 de l'ordonnance du 26 août 2005 porte création de l'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver l'état annexé portant attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2014.

Cet état constitue une annexe du budget primitif.

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
ASSOCIATIONS :	
ABC AZAR	300 €
ADAVIP 92	6 000 €
Amicale Franco Portugaise	1 200 €
Amis Congolais (les)	150 €
APEC - Asso. Parents Elèves Conservatoire	100 €
Archers du Phénix	2 350 €
Association commerçants Châtenay-Malabry	1 000 €
Association les Amis du CREPS	2 500 €
Association Nationale Ordre du Mérite	120 €
Association des Directeurs Généraux des hauts -de-Seine	200 €
Centre de Médiation Dinamic	4 000 €
Châtenay-Malabry Tennis	9 000 €
CIFI - CIDF	21 000 €
Club Henri MARROU	2 950 €
Club Philatélique	600 €
Compagnie de la Lune	1 800 €
Compagnie Pierre de Lune	1 500 €
Cosevbash / haiti	500 €
Couleurs passion	700 €
Country Handi danse	200 €
Crèche associative Mirabelle	179 400 €
Crèche Parentale les P'tits Gauguins	18 000 €
Croix Rouge Française	5 200 €
Démocratie 13ème	100 €
Ecole de la 2ème Chance (E2C)	5 613,61 €
FNACA	500 €
FNDIRP	230 €
France Alzheimer	100 €
GAD - Génération Afrique Développement	3 500 €
Groupe Artistique	1 500 €
Groupe Arts Plastiques	1 000 €
Guides de France	1 500 €
Jardin d'Enfants les Coquelicots	18 000 €
L'Assoce Piquante	1 600 €
Lire et Faire Lire	350 €
Parentèle (1a)	1 000 €
PEEP	200 €
Prévention Routière	150 €
Rencontres d'Aulnay	7 800 €
Secours catholique	300 €

TEN'DANSE	3 300 €
UNAFAM	100 €
UNRPA - Union Nat.Retraités Personnes Agées	1 300 €
UPSILON	2 700 €
Valentin Haüy	500 €
VCCM	5 000 €
Vo Thuat	3 500 €
Votre école chez vous	450 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	600 000 €
CAISSE DES ECOLES	210 000 €
SPIC - PARCS DE STATIONNEMENT	200 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 329 063,61 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Par rapport à ce volet associatif, nous regrettons, comme chaque année, le manque de transparence. Nous souhaitons connaître les demandes effectuées par les associations et l'arbitrage.

Nous nous interrogeons également sur une association subventionnée et dénommée « Démocratie 13^e ». Que fait exactement cette association ? Nous avons simplement pour information la présence de Madame DEVEDJIAN au bureau de l'association. Et lorsque nous effectuons une recherche sur internet pour cette association, nous trouvons de la publicité pour celle-ci sur un ancien site de l'UMP s'appelant « Notre UMP Sud 92 ». Afin de ne pas pénaliser les autres associations, nous voterons pour la délibération d'attribution, mais nous nous posons vraiment beaucoup de questions sur cette association.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Cette association organise régulièrement des conférences sur différents sujets dans toutes les villes de la 13^e circonscription comme l'indique son nom. Ces conférences ne sont pas assurées par la personne mentionnée dans votre intervention. Enfin, nous versons 100 euros à cette association.

De plus, les conférences organisées par cette association ne portent pas sur des thèmes politiques.

(Réaction hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Puisque ces conférences sont publiques, vous pouvez vous y rendre. Cette association organise parfois des conférences à Châtenay et nous demande une salle ; je vous indiquerai le jour et l'heure de la prochaine conférence : cela vous permettra de vous enrichir un peu plus.

(Réaction hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je suis quelqu'un de très serviable...
Nous passons au vote.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

URBANISME – TRAVAUX

Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2013

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2013.

Bilan des acquisitions de la Commune pour 2013 :

- **Acquisition** par la ville des parcelles cadastrées section AT n° 468 et n° 469 sises rues des Grillons, d'Estienne d'Orves et avenue du Bois de Verrières, appartenant à la société Bouygues Immobilier et correspondant à une partie de l'emprise foncière des trottoirs de ces mêmes voies, afin de les incorporer dans le domaine public communal.
La commune a acquis ce bien, d'une superficie de 63 m², à l'Euro symbolique, par acte authentique signé le 18 septembre 2013.

Bilan des cessions de la Commune pour 2013 :

- **Cession** de deux boxes situés dans le deuxième sous-sol du parc de stationnement communal dit « Mougard » sis 4 à 8 avenue du Bois, cadastré J n° 149. Ces boxes, pour une surface totale de 36 m², correspondent aux lots n° 5 et n° 25 de la copropriété.
La vente, au profit de Monsieur Xavier DETHOOR a eu lieu au prix de 25 000 euros (12 500 €/place), par acte authentique signé en date du 3 mai 2012.
- **Cession** de cinq emplacements situés dans le premier sous-sol du parc de stationnement communal dit « Mougard » sis 4 à 8 avenue du Bois, cadastré J n° 149. Ces emplacements, pour une surface totale de 72 m², correspondent aux lots n° 155 à n° 159 de la copropriété.
La vente, au profit de la société SFR a eu lieu au prix de 75 000 euros, par acte authentique signé en date du 13 septembre 2012.
- **Cession**, après désaffectation et déclassement, d'une partie de l'emprise foncière de l'ancienne école maternelle Suzanne Buisson, cadastrée Q n° 60 et n° 61 (anciennement Q

n° 17 en partie), pour une superficie de 6 338 m², au profit du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry.

Le terrain, non bâti, sera ensuite revendu à Hauts-de-Seine Habitat O.P.H. (OPDH92) afin d'y réaliser un programme de logements en accession sociale.

La commune a vendu ces parcelles, pour un montant de 1 900 000 euros, par acte authentique signé le 25 février 2013.

- **Cession** de la parcelle cadastrée T n° 461 sise avenue Jean Jaurès, pour une superficie de 5 239 m² au profit du Département des Hauts-de-Seine.

Le bien correspond au terrain déjà aménagé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine en parkings et promenade piétonne desservant le parc de la Vallée aux Loups.

La vente a eu lieu à l'euro symbolique, par acte authentique signé le 18 mars 2013.

- **Cession** de quatre emplacements de parking situés dans le deuxième sous-sol du parc de stationnement communal dit « Mougard » sis 4 à 8 avenue du Bois, cadastré J n° 149. Ces boxes, pour une surface totale de 50 m², correspondent aux lots n° 1, n° 20, n° 21 et n° 95 de la copropriété.

La vente, au profit de Monsieur David LABASTE a eu lieu au prix de 40 000 euros, par acte authentique signé en date du 25 avril 2013.

- **Cession**, après désaffectation et déclassement, de l'emprise foncière de la voie Perdue, cadastrée AL n° 64 et AN n° 99, pour une surface de 241 m² au profit de la Société Civile Immobilière Résidences Franco-suisse.

Cette vente s'inscrit dans le cadre de la réalisation, par le promoteur, d'un programme immobilier de logements encadrant le bien.

La commune a cédé ces parcelles, pour un montant de 411 000 euros, par acte authentique signé le 25 mai 2013.

- Cession des parcelles cadastrées C n° 226, n° 228, n° 229, n° 243, n° 245, n° 246, n° 259, n° 262, n° 263, n° 266, n° 672, n° 676, n° 681, n° 683, n° 687, n° 813, n° 839, n° 1418, n° 1420, n° 1422, n° 1424, n° 1425, n° 1427, n° 1429, n° 1432, d'une superficie totale de 174 032 m² sises NEUVY-EN-MAUGES (Maine et Loire).

Il s'agit de la vente de la totalité de l'emprise foncière de la colonie de vacances de « La Morosière ».

La vente, au profit de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé, a eu lieu au prix de 520 815 euros par acte authentique signé le 7 novembre 2013.

Le bilan de l'année 2013 doit être intégré au Compte Administratif de la Ville.

La présente délibération a pour objet d'approuver ce bilan.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit d'une explication de vote. Nous nous abstenons. Cette abstention est liée à la non approbation de deux opérations : la Voie Perdue définitivement perdue depuis quelques semaines, et la vente de la Morosière.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

De toute façon, ce rapport n'est soumis à aucun vote : il convient de prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

URBANISME - TRAVAUX

Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit. C'est un document d'urbanisme opposable à toute personne publique ou privée. Il doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU), au plan de sauvegarde et de mise en valeur et à la carte communale. Les dispositions des PLU doivent être compatibles avec les prescriptions du PEB en vigueur.

Le PEB vise à éviter que de nouvelles populations ne soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité de l'aérodrome considéré. Ainsi, il réglemente l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'interdire ou d'y limiter la construction de logements, dans l'intérêt même des populations, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou plus compatibles avec le voisinage d'un aérodrome.

Outre l'objectif premier de maîtrise de l'urbanisation à travers le droit à construire, le PEB autorise le renouvellement urbain des quartiers existants dans les zones de bruit et introduit des obligations en matière d'information des riverains.

Les textes de référence en matière de PEB sont codifiés et repris dans le Code de l'Urbanisme (articles L147-1 à L147-8 et articles R147-1 à R147-11).

L'objet du présent rapport est de présenter le projet de PEB de l'aérodrome de Villacoublay-Vélizy soumis à PEB au titre de l'arrêté du 28 mars 1988 modifié.

Les PEB délimitent 3 (voire 4) zones de bruit aux abords de l'aérodrome.

- **La zone de bruit fort A**
C'est la zone comprise à l'intérieur de la courbe d'indice L_{den} 70dB.
- **La zone de bruit fort B**
C'est la zone comprise entre la courbe d'indice L_{den} 70 dB et la courbe correspondant à une valeur de l'indice L_{den} choisie entre 62 et 65 dB (62 pour Vélizy-Villacoublay).
- **La zone de bruit modéré C**
C'est la zone comprise entre limite extérieure de la zone B et la courbe correspondant à une valeur de l'indice L_{den} choisie entre 53 et 57 dB (53 pour Vélizy-Villacoublay).
- **La zone de bruit D**
Elle est comprise entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice L_{den} 50 dB.
La zone D est obligatoire pour les aérodromes visés au I de l'article 1609 quater vicies A du Code Général des impôts, c'est-à-dire les aérodromes pour lesquels le nombre annuel des mouvements d'aéronefs de masse maximale a décollage supérieur ou égale à 20 tonnes a

dépassé 20 000 lors de l'une des 5 années précédentes.

La délimitation d'une zone D est facultative pour les autres aérodromes. Vélizy-Villacoublay a fait le choix d'en adopter une.

L'étude à l'origine du PEB applicable depuis 1985 avait été réalisée avec un trafic estimé à 27 000 mouvements annuels.

Ces dernières années, le trafic a augmenté régulièrement du fait de l'implantation d'unités d'hélicoptères sur la plateforme. Aujourd'hui, les hypothèses de trafic prises en compte à court, moyen et long termes restent proches de l'activité actuelle. En effet, les missions de la base ne sont pas susceptibles d'évoluer de manière significative dans le créneau proposé par l'étude du Plan d'Exposition au Bruit.

Ainsi, à long terme, le nombre de procédures annuelles (atterrissage, décollage ou tour de piste) est estimé à 17 120, dont les deux tiers reviennent aux hélicoptères.

Châtenay-Malabry n'est concernée par le projet de Plan d'Exposition au Bruit que pour la pointe Ouest de son territoire, essentiellement boisée. Quelques habitations dispersées, situées au rond-point du Petit Clamart (zone UF, zone urbaine essentiellement dédiée à l'activité) et en forêt de Verrières se trouvent ainsi en zone C.

A l'intérieur de la zone C, les constructions individuelles non groupées sont autorisées à condition d'être situées dans un secteur déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et dès lors qu'elles n'accroissent que faiblement la capacité d'accueil du secteur. Les bureaux, les activités ainsi que les équipements publics sont également autorisés sous réserve d'une bonne isolation acoustique et de l'information des futurs occupants.

Ultérieurement, le projet de PEB sera soumis à enquête publique, puis approuvé par arrêté préfectoral après accord express du Ministre de la Défense.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé de donner un avis favorable au projet de PEB de l'aérodrome Vélizy-Villacoublay.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Mon intervention ne portera pas seulement sur le trafic. Celui-ci a augmenté comme tout le monde peut le constater : Châtenay est de plus en plus touché par l'aérodrome.

Mes chers collègues, comme je ne serai plus présente lors des prochaines séances du Conseil municipal, permettez-moi de vous dire quelques mots avant de partir. En effet, je ne suis pas candidate aux prochaines élections municipales.

Ces longues et nombreuses soirées passées ensemble...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

... ont créé des liens...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

... à débattre, ont été un grand plaisir que j'espère partagé. J'ai beaucoup appris lors de ces mandats municipaux notamment sur la démocratie locale à Châtenay-Malabry : ne pas pouvoir répondre aux accusations infondées au Conseil municipal, se faire tourner en ridicule parce qu'on n'appartient pas à la majorité, ne pas donner des informations importantes pour l'avenir de la commune. D'après vous, Monsieur SIFFREDI, comme vous êtes majoritaire, vous avez forcément raison.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non, ça c'est quelqu'un de chez vous qui a dit ça : il s'appelait **LAIGNEL**.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Pourtant, de nombreux dictateurs sont arrivés au pouvoir par les urnes. Alors comme beaucoup de citoyens, j'admire l'honnêteté de nombreux hommes et femmes politiques travaillant pour l'intérêt collectif. Et face aux agissements de certains responsables politiques, je comprends pourquoi d'autres citoyens se détournent de la politique.

Par mes origines, j'ai connu très tôt les horreurs des dictatures établies en Europe. Alors, permettre à une minorité de s'exprimer et de se faire entendre est un des atouts de la démocratie. Comme le dit très bien un grand écrivain français Albert CAMUS, « *la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité.* »

En conclusion, je pense que je vais vous manquer. Ma présence permettait une certaine animation comme sur l'augmentation des coûts des équipements ou sur la mise en place de la Métropole du Grand Paris. Mais ces séances du Conseil municipal sont pour vous comme une pièce de théâtre, réglée à l'avance, avec un acteur principal et de nombreux spectateurs.

Neuf ans de présence au Conseil municipal me semblent nettement suffisants. Laissons la place aux jeunes. Après l'adoption de la loi sur le non cumul des mandats, je suis favorable pour aller plus loin en limitant les mandats dans le temps : deux mandats successifs me semblent nettement suffisants. Je suis contre le permanent politique. Place aux jeunes, il existe certainement de nombreux talents parmi les citoyens de Châtenay, j'espère qu'ils défendront la démocratie et l'intérêt collectif encore longtemps dans cette maison commune.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous permettez, nous allons tout de même revenir au rapport un instant. Avez-vous des interventions ? Aucune. Je le mets donc aux voix.

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ONT VOTÉ POUR LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE SONT ABSTENUS

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DÉCISION N°14 DU 31 JANVIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À L'EXÉCUTION D'ANALYSES COMPLÉMENTAIRES AVEC LA SOCIÉTÉ GEODEM.

Le présent avenant a pour objet de préciser la durée d'exécution des prestations d'analyse de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sur le chantier du groupe scolaire Jules Verne. Durée : deux ans maximum.

L'avenant n'entraîne pas de modification du montant initial du marché.

DÉCISION N°15 DU 31 JANVIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À L'ÉLAGAGE ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ DE LA VILLE.

Objet de l'avenant : ajout de prestations (mise à disposition de personnels et location de matériels).

L'avenant n'entraîne pas de modification du montant initial du marché.

DÉCISION N°16 DU 31 JANVIER 2014 APPROUVANT LA RÉSILIATION DU MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS DANS DIVERS SITES DE LA VILLE.

L'acquisition de 3 appareils supplémentaires entraînant une augmentation du prix du marché initial de 50%, il est nécessaire de résilier ce marché afin d'en conclure un nouveau prenant en compte la totalité du parc (voir aussi la décision n°21).

DÉCISION N°17 DU 31 JANVIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À L'ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET APPAREILS DE LEVAGE.

Le présent avenant a pour objet de confier au titulaire du marché la maintenance du nouvel ascenseur du CAP JEUNES.

Augmentation de 4,84% du montant initial du marché.

DÉCISION N°18 DU 6 FÉVRIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT DE TRANSFERT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE PLANTES ET FLEURS POUR LE FLEURISSEMENT DE LA VILLE – LOT N° 4 – FOURNITURE DE PLANTES VERTES, PLANTES FLEURIES D'INTÉRIEUR ET COMPOSITIONS FLORALES.

Par courrier reçu en date du 4 novembre dernier, la société BOURGOIN a informé la ville de la transmission de l'ensemble de ses activités à l'établissement GCP EVRAS situé au 24, rue Maurice Villette – 91310 LONGPONT SUR ORGE.

Le présent avenant a donc pour objet le transfert du marché conclu avec l'établissement BOURGOIN à l'établissement GCP EVRAS.

DÉCISION N°19 DU 6 FÉVRIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLEURE.

Un Avis d'appel public à concurrence a été publié le 19 novembre 2013 au BOAMP et sur le profil acheteur de la ville.

Il s'agit d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, conclu pour les montants annuels suivants :

<i>Montant minimum HT</i>	<i>Montant maximum HT</i>
<i>150 000 €</i>	<i>600 000 €</i>

Attributaire : Société EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE pour un montant de 371 668,77 € HT

DÉCISION N°20 DU 6 FÉVRIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA PRÉPARATION DES LIVRES DE LA MÉDIATHÈQUE AVANT MISE EN RAYON.

Marché passé selon une procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence, eu égard à son montant inférieur à 15 000 € HT sur la durée du marché.

Titulaire : Association CAT/ESAT « Les Amis de l'Atelier »

Montant minimum annuel HT : 500 €

Montant maximum annuel HT : 5 000 €

DÉCISION N°21 DU 6 FÉVRIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS DANS DIVERS SITES DE LA VILLE.

La ville dispose désormais de 9 défibrillateurs (voir décision n°16).

Titulaire : DEFIBFRANCE

Montant forfaitaire annuel HT : 1350 €

Montant forfaitaire annuel TTC : 1620 €

DÉCISION N°22 DU 6 FÉVRIER 2014 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION, À TITRE ONÉREUX, D'UN BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS.

Un riverain souhaite louer un box dans le parking situé au 4 avenue du Bois. Il est donc nécessaire de signer une convention de mise à disposition à titre onéreux entre la ville et ce riverain.

DÉCISION N°23 DU 7 FÉVRIER 2014 DE SE PORTER PARTIE CIVILE DANS LE CADRE DE L'ACTION INTENTÉE PAR UN AGENT COMMUNAL POUR VIOLENCES VOLONTAIRES AGGRAVÉES.

Un agent communal a porté plainte suite à des violences subies dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et a demandé la protection fonctionnelle qui lui a été accordée de droit le 30 janvier 2014.

DÉCISION N°24 DU 11 FÉVRIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À L'ASSOCIATION VO-THUAT.

Un avenant à la convention du 12 juillet 2013 est signé avec l'association Vo-Thuat pour la mise à disposition du gymnase Jean Jaurès durant les vacances d'Hiver 2014.

DÉCISION N°25 DU 11 FÉVRIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE AU LYCEE JEAN JAURES.

Un avenant à la convention pluriannuelle est signé avec le lycée Jean Jaurès pour l'année scolaire 2013-2014 à titre onéreux. Le montant de la location est fixé à 20 € de l'heure.

DÉCISION N°26 DU 11 FÉVRIER 2014 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DU GYMNASSE JEAN JAURES A L'ASSOCIATION AS ZUMBA DANSE EN VUE DE L'ORGANISATION D'UN STAGE DE ZUMBA.

Une convention est conclue à titre onéreux avec l'association AS Zumba Danse pour la mise à disposition du Gymnase Jean Jaurès en vue de l'organisation d'un stage de Zumba le 9 février 2014.

DÉCISION N°27 DU 11 FÉVRIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION AIKIDO DE L'ASVCM.

Un avenant à la convention du 5 juillet 2013 est signé avec l'ASVCM Aïkido pour la mise à disposition du gymnase Jean Jaurès durant les vacances d'Hiver 2014.

DÉCISION N°28 DU 12 FÉVRIER 2014 DE SE POURVOIR EN CASSATION SUITE À L'ORDONNANCE DU 31 JANVIER 2014 SUSPENDANT LA DÉCISION DU MAIRE DU 9 JANVIER 2014.

Le Juge des référés du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE a suspendu la décision du Maire, en tant que Directeur de la Publication, de refus de publication d'une tribune du groupe TEAM. Maître GASCHIGNARD est désigné pour défendre et représenter la Ville lors du pourvoi en cassation.

DÉCISION N°029 DU 13 FEVRIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE A L'ASSOCIATION D'INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (IDSU).

Le Président de l'IDSU a demandé la mise à disposition, à titre gracieux, des installations sportives durant les vacances scolaires d'Hiver et Printemps 2014 d'où l'objet de cet avenant n° 3.

DÉCISION N°30 DU 17 FEVRIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ASSISTANCE ET LA MAINTENANCE DU MODULE « ESPACE FAMILLE ».

Le contrat d'assistance et maintenance du module « Espace Famille », arrivant à échéance au 22 février 2014, il est nécessaire de le renouveler pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Titulaire : Société ARPEGE

Montant annuel : 9 802,26 € T.T.C.

DÉCISION N°31 DU 17 FEVRIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT « CAP JEUNES ».

La ville doit souscrire une assurance dommages ouvrages suite aux travaux de rénovation du bâtiment « CAP JEUNES ».

Titulaire : Société SMABTP

Montant annuel : 9 106,09 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu connaissance des décisions : avez-vous des questions ? Aucune.

Madame GUTGLAS, effectivement, il s'agit du dernier conseil municipal de cette mandature. Et à l'inverse de vous, je n'en profiterai pas pour polémiquer mais pour simplement remercier, en votre nom à tous, l'administration municipale dans son ensemble, pour à la fois son professionnalisme mais aussi pour son attention particulière apportée à nos concitoyens durant ce mandat.

Je souhaite aussi vous remercier tous, quelle que soit la place où vous êtes assis, pour le travail accompli pour nos concitoyens, que nous représentons ici les uns et les autres. Nous avons eu de très nombreux conseils municipaux vous ayant permis d'apprendre apparemment. Nous avons pris énormément de délibérations.

Je voudrais terminer avec une pensée plus particulière pour celles et ceux d'entre vous, quelle que soit la place occupée, qui ont décidé de ne pas se représenter. Ils ont ainsi choisi de prendre un peu de recul pour différentes raisons leur appartenant. En tous les cas, je suis persuadé que ces anciens élus garderont au fond d'eux ce Conseil municipal et Châtenay-Malabry pour laquelle ils auront tant donné pendant ce mandat.

Pour les autres, je pense que nous nous retrouverons. Nous aurons donc probablement l'occasion de travailler encore ensemble au service de nos concitoyens. Je ne vais pas citer les élus qui nous quittent, certains appartiennent aussi à la majorité.

En tous les cas, merci à l'administration, merci à l'ensemble des élus, merci à ceux qui nous quittent, pour ce travail effectué dans l'intérêt général et l'intérêt public pour nos concitoyens.

Bonne soirée.

(La séance est levée à 21h15)

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjointes au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, M. TEIL, M. BACHELIER, M. AÏT-OUARAZ, Mme CHOQUET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme COLOMER, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. BOZZONNE, Conseiller Municipal.

RETARD :

M. BACHELIER, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AUDOUIN, M. CLOU, Adjointes au Maire.

Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Mme RIBACK, Mme CANET, M. DE LIMA, M. NADEAU, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme AUDOUIN	procuration à	M. GHIGLIONE
M. CLOU	procuration à	M. PETAIN
Mme FONTANEL	procuration à	M. DEBROSSE
M. LANGERON	procuration à	Mme CHOQUET
Mme DELMAS	procuration à	M. MARTINERIE
Mme SAMSON	procuration à	M. TEIL
Mme PEPIN	procuration à	M. BACHELIER
Mme RIBACK	procuration à	M. AÏT-OUARAZ
Mme CANET	procuration à	M. DIHMANI
M. DE LIMA	procuration à	Mme DELAUNE
M. NADEAU	procuration à	Mme COLOMER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Peggy CHOQUET, Conseillère Municipale.

M. BACHELIER, Conseiller Municipal avec pouvoir de Madame PEPIN, est arrivé à 20h30 et a voté à partir du dossier 1.7, Compte Administratif du Budget Annexe des parcs de stationnement.